

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 JUILLET 2022

Liste des délibérations

Le 12 juillet 2022 à 19 heures 30, le Conseil municipal de LA TOUR DU PIN s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Date de la convocation : 5 juillet 2022

Présidence : Madame Claire DURAND, première adjointe

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice PACCALIN

Étaient présents : Mmes et MM. C. DURAND, A. GENTILS, F. PACCALIN, S. BELGACEM et Y. PLATEL-LIANDRAT, adjoints
Mmes et MM. C. D'HANGEST, M. COCHARD, N. ZEBBAR, D. BERNARD, J.P. PAGET, I. MOINE, P. SALESIANI, J.M. GRILLET, J.P. RAVIER, V. BOUREY, J. RODRIGUES, P. PERGET, B. SALMA, E. AOUN et G. STIVAL

Pouvoirs :	Mme Danièle CALLOUD	Pouvoir à Mme Claire DURAND.
	Mme Corinne HONNET	Pouvoir à Mme Géraldine STIVAL
	Mme Françoise AUDINET	Pouvoir à Mme Nicole ZEBBAR
	M. Romain BOUVIER	Pouvoir à Mme Corinne D'HANGEST

Excusés/absents : Mmes et MM. Fabien RAJON (arrivée à 19h53), Vincent DURAND, Chantal GARIN, Pierre DUMONT et Estela GARCIA

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 24

SOMMAIRE

I		Compte rendu des décisions prises (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)
		Commerce
II	22-097	Embellissement du centre-ville – indemnisation des professionnels – tranche 1
		Administration générale
III	22-098	Aide aux réfugiés ukrainiens – subvention exceptionnelle

I COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DE COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le compte rendu des décisions prises n'amène aucune observation.

II 22-097 – EMBELLISSEMENT DU CENTRE-VILLE – INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS – TRANCHE 1

Adopté à l'unanimité.

III 22-098 – AIDE AUX REFUGIES UKRAINIENS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Adopté à l'unanimité.

19 h 53 – arrivée de M. Fabien RAJON

La séance est levée. Il est 19 heures 55.